



## Bulletin d'inscription

### Chemin de vie

Nom : .....

Prénom : .....

Date de naissance : .....

Formation initiale en Acupuncture : .....

Adresse : .....

Code Postal : .....

Ville : .....

Tél : .....

eMail : .....

#### Week-end de formation :

- **Chemin de vie** : les 24 et 25 Mai 2025

#### Documents à joindre au présent formulaire :

- Quelques lignes résumant votre parcours et vos centres d'intérêts
- Un chèque de 200€ encaissé le 24 Avril 2025, soit 30 jours (dimanche et fériés compris) avant le début du week-end
- En option, vous pouvez obtenir le support de cours au format papier si vous ajoutez 5€ au règlement du week-end. Quel que soit votre choix, les supports de cours vous seront envoyés par eMail au format électronique
- Les conditions d'inscription ci-dessous signées qui seront complétées par un contrat de formation une fois votre inscription confirmée.

#### Dossier complet à retourner au plus tard le 24 Avril 2025 à :

Ghislain PROSPER – AcuTrad – 204 route du Bourg – 69 210 Sourcieux-les-Mines

**Conditions d'inscription :**

- La formation AcuTrad est ouverte aux personnes ayant déjà suivies et validées une formation initiale en acupuncture étant donné que :
  - o La théorie fondamentale ne sera pas enseignée ;
  - o Les points d'acupuncture ne seront pas étudiés ni repérés ;
  - o Les pathologies ne seront pas détaillées.
- La formation AcuTrad ne délivre pas de diplôme reconnu par l'état. Si vous assistez aux 2 week-ends du module de Chrono-puncture, un certificat de formation vous sera remis attestant du nombre d'heures de formation reçues.
- La formation AcuTrad n'étant pas certifiée Qualiopi, vous ne pourrez pas utiliser votre Compte Personnel de Formation (CPF) pour régler la formation.
- La demande d'inscription ne sera analysée et confirmée qu'à la réception complète du dossier. Le centre de formation AcuTrad se réserve le droit de valider ou non l'inscription (places limitées à 12 élèves).
- En cas de désistement du stagiaire :
  - o 30 jours (dimanche et fériés compris) avant le début du week-end, les 200 € du week-end de formation seront remboursés.
  - o Après ce délai, la totalité du coût du week-end reste acquise (le stagiaire pouvant s'inscrire sans frais supplémentaire au week-end correspondant l'année suivante).
- En cas d'annulation à l'initiative du centre de formation AcuTrad, les stagiaires seront intégralement remboursés.
- Les supports pédagogiques distribués pendant la formation sont destinés à l'usage personnel du stagiaire et sont protégés par le droit d'auteur. Il est donc interdit au stagiaire de les reproduire, de les diffuser ou de les modifier sans l'accord écrit du centre de formation AcuTrad.

**Dossier complet à retourner au plus tard le 24 Avril 2025 à :**

Ghislain PROSPER – AcuTrad – 204 route du Bourg – 69 210 Sourcieux-les-Mines

Date : .....

Signature précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé »

.....  
.....  
.....